

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 MARS 2014

2^{ème} séance

Ouverture de la séance à 10h30

Appel nominal :

Ont donné procuration :	Absents :
-------------------------	-----------

L'an deux mille quatorze, le trente mars à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'UZERCHE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-11 et R2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM. et Mmes les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| 1. DESSUS Sophie | 13. MORIN Carole |
| 2. BESSE Francis | 14. MOURNETAS Catherine |
| 3. BESSE Simone | 15. NOUVET Philippe |
| 4. BORDILLON François | 16. PEGOURDIE Claude |
| 5. BUISSON Jean-François | 17. PENYS Marie-Paule |
| 6. CAILLET Stéphane | 18. RAUFLET Nathalie |
| 7. CHAMBRAS Catherine | 19. REAL Frédérique |
| 8. FILLATRE François | 20. RENNIS Aracely |
| 9. GRADOR Jean-Paul | 21. ROSSIGNOL Annick |
| 10. LAVAUD Jean-Pierre | 22. ROUGERIE Laetitia |
| 11. LLOPIS Frédéric | 23. WENDER DUPUIS Geneviève |
| 12. LONGQUEUE Guy | |

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Sophie DESSUS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. et Mmes Sophie DESSUS, Francis BESSE, Simone BESSE, François BORDILLON, Jean-François BUISSON, Stéphane CAILLET, Catherine CHAMBRAS, François FILLATRE, Jean-Paul GRADOR, Jean-Pierre LAVAUD, Frédéric LLOPIS, Guy LONGQUEUE Carole MORIN, Catherine MOURNETAS, Philippe NOUVET, Claude PEGOURDIE, Marie-Paule PENYS, Nathalie RAUFLET, Frédérique REAL, Aracely RENNIS, Annick ROSSIGNOL, Laëtitia ROUGERIE, Geneviève WENDER-DUPUIS, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mme Marie-Paule PENYS, la doyenne des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Stéphane CAILLET, étant précisé que Monsieur Frédéric FILIPPI, DGS de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

ELECTION DU MAIRE

Marie-Paule PENYS, après lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, propose la candidature de Madame Sophie DESSUS, Députée de la Corrèze

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux art. L.65 et L.66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

A obtenu Mme Sophie DESSUS vingt-trois voix

Madame Sophie DESSUS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Maire** et a été immédiatement installée.

Madame Sophie DESSUS, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

CREATION DE 5 POSTES DE MAIRES ADJOINTS

Madame la Maire expose à l'Assemblée Communale qu'en application de l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints au Maire ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit au plus 6 postes pour UZERCHE.

Madame le Maire propose de limiter le nombre d'adjoints à 5 postes, ce qui aura également pour incidence de diminuer l'enveloppe des indemnités à verser.

Elle invite le Conseil à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

VU le procès-verbal d'installation du Conseil et l'élection du Maire en date du 23 mars 2014

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122.2,

VU le Budget Communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité

DECIDE de créer 5 postes d'adjoints au Maire.

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit inscrit au Budget de l'exercice correspondant.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Madame le Maire propose la candidature de 5 personnes : Jean-Paul GRADOR, Catherine CHAMBRAS, Jean-Pierre LAVAUD, Frédérique REAL, Guy LONGEQUEUE.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Sophie DESSUS, élue Maire, à l'élection des adjoints :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés	
aux art. L.65 et L.66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu Jean-Paul GRADOR, Catherine CHAMBRAS, Jean-Pierre LAVAUD, Frédérique REAL, Guy LONGEQUEUE vingt-trois voix.

M. Jean-Paul GRADOR ayant été élu à l'unanimité, a été proclamé **Adjoint** et a été immédiatement installé en qualité de **1^{er} adjoint chargé des affaires générales, dont notamment les affaires culturelles.**

Mme Catherine CHAMBRAS ayant été élue à l'unanimité, a été proclamée **Adjointe** et a été immédiatement installée en qualité de **2^{ème} adjoint chargée du développement économique et des finances.**

M. Jean-Pierre LAVAUD ayant été élu à l'unanimité, a été proclamé **Adjoint** et a été immédiatement installé en qualité de **3^{ème} adjoint chargé des travaux.**

Mme Frédérique REAL ayant été élue à l'unanimité, a été proclamée **Adjointe** et a été immédiatement installée en qualité de **4^{ème} adjointe chargée des affaires scolaires et du CCAS.**

M. Guy LONGEQUEUE ayant été élu à l'unanimité, a été proclamé **Adjoint** et a été immédiatement installé en qualité de **5^{ème} adjoint chargé de la communication.**

Madame Sophie DESSUS indique qu'elle lève cette première séance et qu'elle invite les élus à rester en place pour la seconde séance du conseil municipal

Mme la Présidente

Mme le Maire

M le Secrétaire

Marie-Paule PENYS

Sophie DESSUS

Stéphane CAILLET